

Approbation des capacités d'accueil
2023-2024 des PASS UT1 et UT2

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 06 décembre 2022**

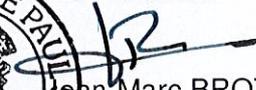
Délibération 2022/12/CFVU – 142

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les capacités d'accueil 2023-2024 des PASS UT1 et UT2.

Toulouse, le 06 décembre 2022

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

PASS UT3/UT1		
PASS - option Droit	150	150
TOTAL	150	150
PASS UT3/UT2		
PASS - option Géographie et aménagement	35	35
PASS - option Histoire	20	20
PASS - option Mathématiques et informatique appliquées aux SHS	30	30
PASS - option Philosophie	20	20
PASS - option Sciences du langage	36	36
PASS - option Sciences sociales - Gestion appliquée aux SHS	36	36
PASS - option Sociologie	36	36
TOTAL	213	213